

BGT 2023 - Oraux EDS Terminale - Documents à fournir par le candidat individuel

	Durée épreuve	Documents à transmettre au jury avant l'épreuve	Date de transmission au rectorat	Documents à remettre au jury le jour de l'épreuve
Arts du cirque	Oral 30 mn Temps de préparation : 30 mn			Note de présentation du processus de création (2 pages maximum) Carnet de bord
Arts plastiques	Oral 30 mn Temps de préparation : 10 mn	Document de synthèse	Lundi 6 mars 2023	Carnet de travail Projet constitué d'une ou de plusieurs réalisations plastiques (4 maximum) et d'un dossier
Cinéma-audiovisuel	Oral 30 mn (sans préparation)	Réalisation audiovisuelle (10 mn maximum, sur support DVD, fichier MP4, clé USB) et carnet de création	Lundi 6 mars 2023	
Danse	Oral 30 mn Temps de préparation : 30 mn	Document de synthèse (1 ou 2 pages)	Lundi 6 mars 2023	Le candidat apporte le jour de l'épreuve les différents carnets qu'il a constitués
Histoire des arts	Oral 30 mn (sans préparation)	Dossier consistant en 2 portfolios sur clé USB	Lundi 6 mars 2023	Le candidat est muni d'une copie de la clé USB et d'un dossier imprimé comprenant un tirage des documents à remettre au jury dès le début de l'épreuve et un document de synthèse
Musique	Oral 30 mn (sans préparation)	Document de synthèse (2 pages maximum)	Lundi 6 mars 2023	
Théâtre	Oral 30 mn Temps de préparation : 30 mn			Le candidat se présente avec une proposition de jeu préparée sur un extrait de la pièce, pour chacune des deux œuvres inscrites au programme Le jury dispose du carnet de bord comprenant un document de synthèse
Langues Littératures et cultures étrangères et régionales	Oral 20 mn (sans préparation)			Le candidat remet à l'examineur au début de l'épreuve un dossier personnel
Pratique chorégraphique ou musicale ou théâtrale (S2TMD)	Pratique 50 mn Temps de préparation : 30 mn pour la pratique théâtrale	<u>Pratique musicale pour les candidats relevant d'un parcours de formation en composition-création</u> : Dossier d'œuvres personnelles à communiquer au jury 5 jours avant le commencement des épreuves	Lundi 20 mars 2023	<u>Pratique chorégraphique</u> : enregistrement musical de la composition sur support numérique <u>Pratique musicale instrumentistes et chanteurs</u> : 2 exemplaires des partitions du programme <u>Pratique théâtrale</u> : liste de 5 à 7 scènes préparées et accompagnées chacune d'une courte note d'intention

Textes de référence :

[Arts : Note de service du 15/07/2021 - BOEN n° 30 du 29 juillet 2021](#)

[LLCER : Note de service du 23 juillet 2020 parue au BOEN spécial n° 6 du 31 juillet 2020 modifiée par la note de service du 13/07/2021 - BOEN n° 30 du 29/07/2021](#)

[S2TMD : Note de service du 11/02/2020 - BOEN spécial n° 2 du 13/02/2020 modifiée par la note de service du 15/07/2021 - BOEN n° 30 du 29 juillet 2021](#)